



# MAIL DE LA CGT...

## CGT

---

**De:** CGT <cgt\_fpt\_bly@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 20 juillet 2017 15:28  
**À:** 'FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial)'  
**Cc:** 'Claudine Contasso'; 'MIRANDA Murielle (CNH Industrial)'; 'GRILLO LEONARDO (CNH Industrial)'  
**Objet:** RE: Suite au tract du 17 juillet 2017

Madame,

Le syndicat CGT FPT a pris note de votre mail et tient à vous préciser que lorsqu'un syndicat appelle à un mouvement de grève au niveau national ou dans la branche professionnelle, un salarié seul peut participer au mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formulée.

Par conséquent, notre mouvement de grève était tout à fait légal.

Pour le syndicat CGT FPT

Le secrétaire Laurent RIZZI